



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 102707

Texte de la question

M. Christian Vanneste souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'harmonisation européenne des diplômes. Les stages conventionnés, proposés par les universités (DESS), les écoles d'ingénieurs ou de commerce, les formations BTS ou DUT devraient désormais relever de l'alternance. Il souhaiterait connaître les modalités concernant la mise en oeuvre de cette réforme ainsi que les conséquences, tant pour les étudiants que pour les organismes qui les accueillent.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102707

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 août 2006, page 8969